

# → APPELS D'OFFRES

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

### RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE DE MARCHÉ SERVICES

Directive 2014/23/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

##### I.1) Nom et adresses

Sète agglopôle Méditerranée

Numeréro national d'identification : 20006635500013 - 4, avenue d'aigues - 34110 Frontignan - France

Code NUTS : FRJ13 Hérault - Courriel : correspondre@aws-france.com

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.agglopole.fr/> - Adresse du profil d'acheteur: <http://www.agglopole.fr/>



**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale :** Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) Étendue du marché

**II.1.1) Intitulé :** concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien du mobilier et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains d'information

Numéro de référence : 21cs002

**II.1.2) Code CPV principal :** 50200000 - Services de réparation, d'entretien et services connexes relatifs au matériel de transport aérien, ferroviaire, routier et maritime

##### II.1.3) Type de marché : Services

**II.1.4) Description succincte :** le contrat porte sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien, l'exploitation commerciale des : - abris-Voyageurs des usagers des transports en commun publicitaires, - mobiliers urbains d'information municipale et publicitaire, - journaux électroniques d'information pour l'information municipale, et également sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien des : - abris-Voyageurs des usagers des transports en commun non-publicitaires, - mobiliers urbains d'information municipale - mobiliers d'affichage administratif et municipal, - colonnes culturelles

##### II.1.5) Valeur totale estimée

**II.1.6) Information sur les lots :** Cette concession est divisée en lots : non

**II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :** Valeur hors TVA : 17 229 371.00 EUR

##### II.2) Description

###### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34928400 Mobilier urbain

45233293 Installation de mobilier urbain

79341000 Services de publicité

79822500 Services de conception graphique

###### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ13 Hérault

**II.2.4) Description des prestations :** le contrat porte sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien, l'exploitation commerciale des : - abris-Voyageurs des usagers des transports en commun publicitaires,- mobiliers urbains d'information municipale et publicitaire,- journaux électroniques d'information pour l'information municipale,et également sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien des :- abris-Voyageurs des usagers des transports en com mun non-publicitaires,- mobiliers urbains d'information municipale- mobiliers d'affichage administratif et municipal, - colonnes culturelles

**II.2.5) Critères d'attribution :** La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

- Critères : Qualité technique : 35%
- Critères : Qualité de la gestion des mobiliers et les moyens disponibles pour intervenir : 20%
- Critères : Qualité esthétique : 15%
- Critères : Qualité du service d'affichage et de gestion du parc : 10%
- Critères : Qualité environnementale : 10%
- Critères : Solidité financière de l'offre : 10%

**II.2.7) Durée de la concession :** Durée en mois : 240

###### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

###### II.2.14) Informations complémentaires

#### SECTION IV : PROCÉDURE

##### IV.1) Description

**IV.1.1) Forme de la procédure** - Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

##### IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

###### IV.2) Renseignements d'ordre administratif

###### IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 202-528858

## **SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION**

Une concession/un lot est attribué(e) : oui

### **V.2) Attribution de concession**

#### **V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 24/06/2022**

#### **V.2.2) Informations sur les offres** : Nombre d'offres reçues : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

#### **V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire**

Jcdecaux France, 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine - France

Code NUTS : FR105 Hauts-de-Seine

Le concessionnaire est une PME : non

#### **V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)**

Valeur totale de la concession/du lot : 17 229 371.00 EUR

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**VI.3) Informations complémentaires** : le montant indiqué correspond au montant total estimatif du Compte d'exploitation prévisionnel (Cep).La consultation du (des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication

### **VI.4) Procédures de recours**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot - Montpellier - 34063 France - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr - Téléphone : +33 4 67 54 81 00 - Fax : +33 4 67 54 74 10

**VI.4.3) Introduction de recours** : Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Le candidat peut, s'il le souhaite et sous réserve de sa recevabilité, exercer devant le tribunal administratif de Montpellier : - référé pré-contratuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours en indemnisation qui devra, obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la personne publique (au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.